

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE TURRETOT (76)

Séance du conseil municipal du 8 septembre 2025

N° 2025/70

Date de convocation et d'affichage : 01/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq le huit septembre à 18 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Patrick LECOURT, Ludovic HARDY, Sophia BARIL, Isabelle LASNIER, David OLINGUE, Vincent LEMAITRE, Laurence STENGEL, Ludivine CORREIA

Absents excusés : Nicolas DUMINY ayant donné pouvoir à Isabelle MALVAULT, Vanessa TRAMOUILLE, Philippe DURECU ayant donné pouvoir à Alain BALZAC

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3 dont 2 ayant donné pouvoir

Votants : 14

Délibération n° 2025/70

Vote Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217607167-20250908-2025-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2025

et publication ou notification du... **10 SEP. 2025**

OBJET : Convention de Ligne de Trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de Turretot décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 400 000Euros (Quatre cents mille euros) dans les conditions suivantes :

- Montant : 400 000Euros (Quatre cents mille euros)
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 0.85%
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.10%
- Commission de gestion (Option +) :... 0 Euros
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.26%

Article-2-

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article-3-

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Normandie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an suscités
Madame La Secrétaire de Séance



Astrid VERDIÈRE

Madame le Maire



Thérèse BARIL